

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le jeudi 13 février 2014 à 16 heures dûment convoqué par lettre individuelle en date du 22 janvier 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

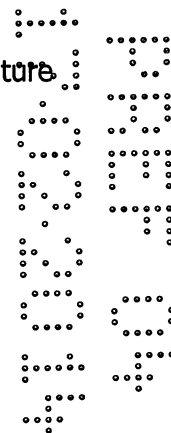
Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Monsieur Serge COLIN, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale
Madame Nadine VOLLAIRE, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, a quitté la séance à 16 h 30 en donnant pouvoir à Pierre SUZOR
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil général en charge de la culture
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

Etaient absents excusés :

Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale, pouvoir remis au Président
Monsieur René MASSETTE, Conseiller Général, pouvoir remis au Président



Délibération n° D-2014-03 (13/02/2014)

OBJET : Budget Primitif 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 février 2014 concernant le Budget Primitif 2014 du Syndicat Mixte de Gestion,

Exposé des motifs –

Le Président présente les différents éléments du Budget Primitif 2014 conformément à l'annexe ci-jointe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'accepter la reprise du résultat de clôture cumulé de 251 310.90 € en section de fonctionnement ;

D'accepter la reprise du résultat de clôture cumulé de 13 835.81 € en section d'investissement ;

D'approuver les montants des participations statutaires des trois collectivités inscrits au Budget 2014 en section de fonctionnement et en section d'investissement tel qu'indiqué ci-dessous :

SECTION	Chapitre	DLVA	CCABV	Conseil général
Fonctionnement	74	867 710,16	673 414,01	571 726,50
Investissement	13	4 358,84	3 383,99	8 706,50
Participation totale		872 069,00	676 798,00	580 433,00

De voter le budget primitif 2014, joint en annexe, par chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- 2 659 945.01 € pour la section de fonctionnement
- 59 756.19 € pour la section d'investissement

D'autoriser le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 13 février 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,


Félix MOROSO.